

Dimanche, «jour de joie»

Zoé accueille ses cousins qui viennent de loin, ils vont passer le dimanche ensemble. Elle est toute joyeuse : «Heureusement qu'il y a le dimanche pour se retrouver avec la famille, les amis. Ça fait du bien !»



Jour de repos, jour du Seigneur

«Dieu, après avoir achevé son oeuvre, se reposa le septième jour. Il fit de ce septième jour, un jour béni, un jour qui lui est réservé.» Ainsi parle la Bible au livre de la Genèse. Si Dieu se repose au septième jour de sa création, l'homme doit aussi cesser de travailler : c'est le jour du Seigneur, le sabbat. Ce sera aussi pour les juifs un jour mémorial, celui de la sortie d'Égypte, de la liberté, de la sortie de l'esclavage. Les fils d'Abraham recueilleront cet héritage : ce sera le vendredi pour les musulmans, le samedi pour les juifs et le dimanche pour les chrétiens, comme un patrimoine pour l'humanité.



«Si tu renonces à travailler le jour du sabbat, ou à traiter une bonne affaire le jour qui m'est consacré, dit le Seigneur, si tu parles du sabbat comme d'un jour de joie, consacré à mon service et qu'il s'agit d'honorer, si tu le respectes en renonçant à travailler, alors je deviendrai la source de ta joie, Moi, le Seigneur.» (Isaïe 58/13)

Du «septième jour» au «premier jour»

Très vite, les premières communautés chrétiennes ne célébreront plus le septième jour de la semaine, mais le premier jour, le jour de la résurrection de Jésus, comme une nouvelle création. Ils se souviendront ce jour-là des apparitions de Jésus à ses disciples qui le reconnaissent à la fraction du pain. Le dimanche devient le jour de la parole de Dieu et de l'eucharistie. En 321 après Jésus-Christ, l'empereur Constantin fera du dimanche le jour de repos obligatoire dans tout l'Empire romain.



Une avancée sociale

Une grande avancée sociale en France : la loi du 14 juillet 1906. Elle impose aux employeurs de respecter le repos hebdomadaire du dimanche ; elle prévoit les exceptions si le service du bien commun requiert le travail de certaines professions : médecins, éleveurs, sidérurgistes... Le repos et la vie familiale doivent être préservés. Chacun doit être protégé contre le risque d'exploitation de la part des entreprises, et sans doute aussi de lui-même, face à la tentation d'en faire toujours plus.

Ainsi, le dimanche demeure aujourd'hui, grâce à Dieu sans doute, le jour normal de repos hebdomadaire. Les enfants savent alors qu'ils pourront profiter de leurs parents. C'est le jour de la famille et des amis, de la rencontre et de la liberté, de la détente et du sport, d'une autre vie sociale, de l'engagement citoyen. C'est l'occasion de profiter de la nature, de son jardin, un jour de fête.